

086-218601748-20230711-100_D2023-DE
Reçu le 17/07/2023

Cobre le 17/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 19 Pouvoirs: 7 Absents: 3

Date de la convocation : 4 juillet 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENTS: GABIGNON Christophe, CROC Bertrand, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°100

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE VOIRIE 2023

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la commune souhaite mettre en œuvre un programme ambitieux de rénovation de la voirie sur l'année 2023.

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal avait autorisé M le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à un appel d'offres dans le cadre de ce programme.

Un avis à la concurrence a été lancé le 30 mai 2023 pour 2 lots et la réception des offres était fixée au 23 juin 2023 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres à voix consultative s'est réunie le 3 juillet 2023 et a proposé d'attribuer les lots suivants :

LOT 1 - Voirie et réseaux divers : SAS COLAS - zone industrielle Sud De La Nonne, 86100 Châtellerault - pour 582 000,00€ ttc,

LOT 2 - Signalisation verticale et horizontale : SIGNATURE SAS - 6 All. des Bosquets, 86130 Saint-Georges-lès-Baillargeaux - pour 39 336,05€ ttc,

AK Preiecture

086-218601748-20230711-100_D2023-DE Reçu le 17/07/2023

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer le marché avec les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres à voix consultative lors de sa séance du 3 juillet 2023.

VU l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°41 du 4 avril 2023 relative à l'autorisation donnée au Maire de signer la marché de travaux de voirie avant lancement de la procédure,

VU le procès verbal de la commission d'appel d'offres à voix consultative en date du 3 juillet 2023, Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de réfection de voirie sur la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises SAS COLAS et SIGNATURE SAS pour le marché de voirie,
- de donner pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 1 7 JUIL. 2023